



PROJET D'ACCUEIL

Crèche communale Bonhommet– 42 places

13, rue Schmitz

1081 Koekelberg

☎02/435.68.58 - 0490/14.16.03 – 0490/67.71.56

✉creche.bonhommet@koekelberg.brussels



Ce projet d'accueil a été soumis à l'ONE qui en a vérifié la conformité à la réglementation en vigueur en date du .../.../...

Il est signé par les parents au moment de l'entrée de leur enfant et lors des modifications ultérieures. Une copie leur est transmise. Il est diffusé auprès des membres de l'équipe et des stagiaires.

Notre projet d'accueil est également consultable en ligne.

Table des matières

1. ORGANIGRAMME	2
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
2. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES	4
ÉCOUTE ET RELATION DE CONFIANCE	5
CONTINUITÉ	5
ENCOURAGER L'AUTONOMIE ET LE DÉSIR DE DECOUVRIR	5
SOCIALISATION, SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION	6
ORGANISATION DES SECTIONS	6
4. ACCUEIL DES PARENTS ET ENFANTS	7
Visite de la crèche et l'entrée de l'enfant	7
Familiarisation	8
5. ACTIVITÉS EN SECTIONS	8
Section des Girafes (- 12 mois)	9
Chenilles et Lionceaux (de 12 mois jusqu'au départ à l'école)	9
Atelier de cuisine	10
Psychomotricité en section	10
6. ACTIVITÉS EXTERNES	10
7. ALIMENTATION	11
Exemple de menu	13
8. SÉCURITÉ ET SANTÉ	14
Sécurité physique et émotionnelle	14
Suivi médical	14
DÉPART À L'ÉCOLE	15
Annexe 1 : Contrat d'accueil type	15
Annexe 2 : tableau des évictions	15

1. ORGANIGRAMME

**Agrément
ONE**

Pouvoir organisateur
Administration communale
Place Henri vanhuffel, 6
1081 Koekelberg
**Echevine de la petite
enfance :** (Mme Véronique
LEFRANCQ)

Médecins :
Médecin de l'ONE
(Dr Emmanuelle KADZ)
Médecin de la crèche
(poste à pourvoir)

Coordinatrice des Crèches
(Mme Aude STORDEUR)

Directrice Crèche Bonhommet
Mme Marie Josée NUMUKOBWA

Agents PMS
Mme Marie Josée NUMUKOBWA
M. Ricardo WALTER DA SILVA

Assistante administrative
Mme Yasmina BOUANANE

Stagiaire PMS
Stagiaire Agent Administratif

Puéricultrices :3 équivalents temps plein par section :

Girafes 0 à 12 mois

Chenilles 12 à 18 mois

Lionceaux 18 mois jusqu'au départ à l'école

Stagiaire Puéricultrice
Stagiaire Auxiliaire de l'enfance

Cuisinier
M. Georgios TSESMETZIDIS

Personnel d'entretien
Mme Farida LAGHRIB

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La crèche Bonhommet a été inaugurée le 17 juin 1980.

« Le Service crèche a pour mission d'accueillir, en externat, les enfants âgés de 0 à 36 mois afin de permettre aux familles de concilier leurs responsabilités professionnelles, à savoir tant le travail, la formation professionnelle que la recherche d'emploi, leurs engagements sociaux et leurs responsabilités parentales. Le Service crèche met en place un projet pédagogique afin de permettre aux enfants de vivre en collectivité, dans un environnement spécialement aménagé pour eux et offre un soutien, une écoute aux familles ».

Bonhommet est un des personnages d'une série télévisée belge de marionnettes « *Bonhommet et Tilapin* » diffusée du 18 janvier 1966 à 1971 sur la RTB.

« Les aventures de Bonhommet et Tilapin ont été créées par Renée Fuks, auteur-scénariste, créatrice et animatrice de théâtre pour enfants ainsi que par José Géal, célèbre marionnettiste bruxellois plus connu sous le nom de Toone V »¹.

Bonhommet est une crèche communale conventionnée et partiellement subsidiée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Construite de plain-pied, elle est divisée en trois sections adaptées aux besoins et activités des enfants de la section. Nous accueillons les enfants de 0 mois jusqu'à leur départ à l'école.

Les sections sont organisées par groupe de 14 enfants encadrés par 3 professionnels (puéricultrices, auxiliaires de l'enfance).

Nous contribuons à la formation des professionnels en accueillant des stagiaires puéricultrices, auxiliaires de l'enfance, agents administratifs et des agents psycho-médicaux sociaux.

Chaque année, des formations continues individuelles ou collectives sont organisées pour permettre à ces professionnels de mettre à jour leurs connaissances, de développer de nouvelles compétences et d'échanger avec d'autres professionnels sur différentes techniques d'accueil.

Des réunions de section sont organisées une fois par mois et une réunion par trimestre pour l'ensemble du personnel de la crèche.

Trois journées pédagogiques (non consécutives) sont prévues chaque année. Pendant ces moments, notre équipe se forme, débat sur des problématiques d'actualité du secteur de la petite enfance, questionnent certaines de leurs pratiques dans l'optique d'améliorer la qualité d'accueil des enfants.

Une à deux fois par an, une réunion est organisée avec les parents pour leur rappeler la pédagogie de la crèche et les changements en cours. Ces moments sont une occasion pour les parents d'échanger avec nos différents professionnels et de rencontrer les autres familles.

Une boîte à idées mise à disposition dans le hall d'entrée nous permet de collecter les avis et opinions des parents afin d'adapter nos pratiques.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Bonhommet_et_Tilapin



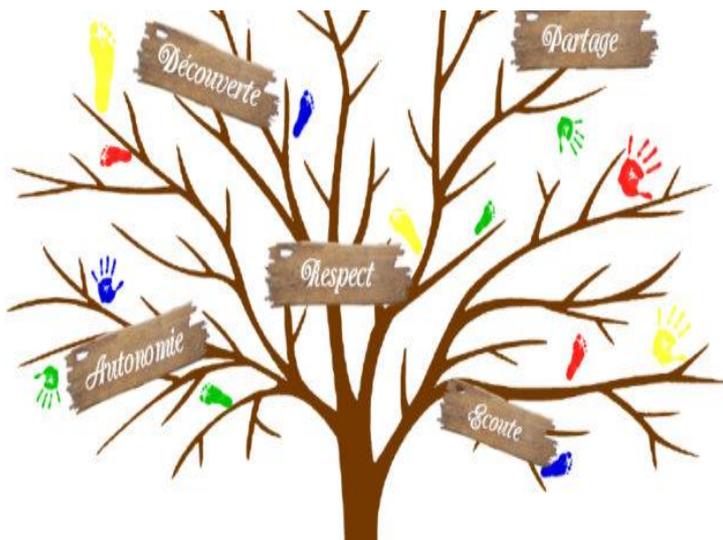
La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00.

- ✓ L'accueil du matin se fait entre 7h00 et 9h00. Ensuite, différentes activités, jeux et animations sont proposés aux enfants. Nous demandons aux parents de respecter cet horaire pour éviter de perturber les activités des enfants présents avant 09h00. Par ailleurs, les aménagements d'horaire sont possibles dans la section des Girafes (2 à 12 mois).
- ✓ La crèche ferme ses portes à 18h00. Nous demandons aux parents de se présenter 15 minutes plus tôt afin que les échanges sur la journée de l'enfant se fassent dans la sérénité.
- ✓ Les fermetures annuelles (congés, jours fériés) sont communiquées aux parents en début d'année.
- ✓ En cas d'absence, les parents préviennent la crèche avant 9h00 sinon la journée est tarifiée. Deux jours d'absence qui ne sont pas justifiés par un congé prévu d'avance et communiqué sur la fiche prévisionnelle mensuelle ou par un certificat médical remis en main propre, par mail ou par voie postale, sont également tarifiés.

- ✓ Un jour d'absence non justifié par trimestre est autorisé et n'est pas tarifié.

Le projet d'accueil que nous vous présentons découle d'une réflexion collective, des échanges entre les membres de l'équipe, des idées des professionnels de la petite enfance et des textes de loi. Nous le traduisons en écrit accessible aussi bien pour les parents que pour toute personne qui voudrait connaître le fonctionnement et l'organisation de la crèche Bonhomme.

2. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES



Les principes pédagogiques suivants traduisent l'identité de la crèche Bonhomme :

ÉCOUTE ET RELATION DE CONFIANCE

Nos professionnels sont à l'écoute des besoins de l'enfant dans son processus de développement et adaptent les outils pour y donner des réponses appropriées. Le rythme individuel de l'enfant est respecté.

Des espaces/temps sont aménagés pour une offre de soutien et d'écoute aux familles. Convaincu(e)s de l'impact des relations intrafamiliales sur le développement de l'enfant, nos professionnels s'assurent que la transition entre le milieu familial et le milieu d'accueil se passe dans la douceur. Les parents sont encouragés à communiquer toute information susceptible d'apporter des changements dans les habitudes de l'enfants.

Tout au long du séjour de l'enfant à la crèche Bonhomme, Il reste au centre de nos préoccupations. Il est écouté et soutenu dans son développement et son cheminement vers l'autonomie.

Nos professionnels s'appuient sur le partage de la responsabilité pour construire une relation de confiance avec les parents. En fonction des besoins des parents, un rendez-vous est organisé pour parler de leurs difficultés, exprimer leur opinion ou poser une question. Inversement, les parents peuvent être convoqués pour les points en rapport avec la collaboration et ou le changement d'habitudes de l'enfant.

Conscients que cette collaboration touche le champ privé des familles, les éléments discutés lors des rencontres avec les parents restent confidentiels entre les parents et l'équipe pédagogique. Les échanges se font en toute discrétion. Cependant, dans l'intérêt du bien-être de l'enfant, certains éléments peuvent faire l'objet d'échange entre les puériculteurs.trices et l'équipe Médico-Sociale.

CONTINUITÉ

Nos différents espaces d'accueil sont organisés de manière à permettre à l'enfant de développer la continuité de son MOI dans un environnement stable et cohérent avec des repères bien définis. Cette continuité respecte le rythme de l'enfant dans les interactions avec les adultes et les pairs, dans le sommeil, les activités et l'alimentation. La continuité se retrouve également dans l'instauration d'une routine ponctuée de rituels, des actions prévisibles et rassurantes.

Un enfant qui rejoint la crèche a déjà tissé des liens affectifs avec les adultes de sa famille ainsi qu'avec ses frères et sœurs. Les échanges entre parents et professionnels permettent d'établir un panel de besoins et habitudes spécifiques de chaque enfant. Celui-ci grandit en se sentant reconnu et respecté quand les professionnels se soucient de ses besoins. De là, découlent des liens qui renforcent la sécurité affective indispensable à son épanouissement, à la construction de sa personnalité et au développement de son autonomie.

ENCOURAGER L'AUTONOMIE ET LE DÉSIR DE DECOUVRIR

Nos professionnels sont soucieux des conditions d'accueil qui favorisent le développement physique, cognitif, psychologique, social et affectif de l'enfant. Les espaces (intérieurs et extérieurs) sont aménagés de manière à répondre aux besoins de chaque enfant en mettant en place le matériel et les activités orientés vers l'émulation du désir de découvrir et de l'autonomie.

Dans le processus d'autonomie, nos professionnels considèrent l'enfant comme un partenaire capable de réaliser ses projets avec l'accompagnement d'un adulte qui respecte ses acquis, ses

essais et ses erreurs. Le but étant d'accompagner l'enfant dans son propre projet d'acquisition de nouvelles habiletés en lui offrant des espaces qui encouragent la liberté de ses mouvements. L'intervention de l'adulte consiste à accompagner l'enfant par une parole, un geste, un regard sans le forcer à atteindre un objectif qu'il n'aurait pas choisi lui-même.

Un tel accompagnement nécessite un cadre sécurisant et sécurisé afin que chaque enfant puisse explorer son environnement à son rythme tant dans son milieu de vie intérieure qu'extérieure. L'organisation de nos locaux tient compte de ce paramètre en permettant à chaque section d'accéder à une petite terrasse utilisée surtout pendant l'été.

Les Girafes (-12 mois) qui éveillent leurs sens ont à disposition des hochets, des tissus sensoriels, des tapis d'éveil, des jouets aux couleurs et aux formes variées, des comptines et des musiques... Pendant l'été, ils profitent d'une piscine artificielle adaptée installée à la terrasse de la section.

Par ailleurs, un jardin avec du matériel diversifié adapté aux initiatives et à la liberté de mouvement est à disposition des sections Chenilles et Lionceaux (dès 12 mois jusqu'au départ à l'école). Les moments passés au jardin avec les enfants permettent à nos professionnels de découvrir leur rythme psychomoteur de soutenir chaque enfant dans son autonomie. Les enfants à leur tour expérimentent leurs compétences tout en découvrant les compétences des pairs sous la surveillance attentionnée des adultes.

SOCIALISATION, SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION

Le respect du rythme de l'enfant évoqué plus haut implique également ses désirs et ses envies. Cependant, dans le milieu d'accueil l'enfant n'est pas seul devant ses projets. De son milieu familial au milieu d'accueil, l'enfant aura été amené à intégrer des valeurs, des règles et des normes de la société. Dans le processus d'autonomisation, nos professionnels expliquent avec bienveillance à l'enfant qu'ils respectent et reconnaissent ses projets. Cependant, dans l'intérêt d'une cohabitation harmonieuse entre l'enfant et ses pairs, des limites à ne pas dépasser sont relevées chaque fois que c'est nécessaire. L'adulte fait comprendre à l'enfant que les limites posées concernent tous les membres de son groupe.

Nous tenons à préciser qu'un enfant qui ne respecte pas les limites ne reçoit pas de punition. Nos professionnels reformulent les règles avec clarté en donnant des exemples de conséquences sur lui-même, ainsi que sur l'ensemble du groupe. La réparation fait partie du processus de maturation et de responsabilisation.

L'organisation de nos sections en petits groupes permet aux professionnels de rester attentifs aux déplacements et aux émotions de chaque enfant et d'intervenir en douceur quand c'est nécessaire.

ORGANISATION DES SECTIONS

Section Girafes : 0 à 12 mois

Section Chenilles : 12 à 18 mois

Section Lionceaux : 18 au départ à l'école

Passage entre sections et équipe de référence

Même si nos sections sont organisées selon les âges des enfants, le passage d'une section à l'autre tient compte d'autres paramètres comme les compétences acquises, le rythme de

développement de l'enfant et des places disponibles dans la section suivante lors des départs à l'école des plus âgés.

Une semaine avant le passage, l'enfant passe une à deux heures par jour dans sa future section accompagné d'une puéricultrice de son équipe de référence. Ces moments lui permettent de découvrir progressivement sa nouvelle section, de faire connaissance avec les nouveaux copains, le local, les jeux et sa nouvelle équipe de référence. Pendant cette période, les informations sur le rythme et les habitudes de l'enfant sont transmises à la nouvelle équipe de référence.

Dans le respect de la continuité, depuis septembre 2023, le groupe d'enfants reste avec la même équipe de référence jusqu'au départ à l'école.

En parallèle, nous avons l'intention de passer progressivement vers une organisation verticale qui sera concrétisée dans le nouveau bâtiment en projet de construction. Dans le futur bâtiment, la crèche comptera 4 sections avec une puéricultrice de référence pour chaque enfant. Cette organisation permettra à l'enfant de ne connaître qu'un seul passage au courant de son séjour à la crèche Bonhomme où, sous l'attention bienveillante du (de la) puériculteur.trice de référence, les plus âgés tireront les plus petits vers le haut.

Les points d'attention de l'encadrement en section à Bonhomme :

- L'enfant est respecté dans le développement progressif de son autonomie motrice ;
- Les espaces sont structurés et aménagés selon les besoins des enfants dans chaque section ;
- Les professionnels s'ajustent au plus près des besoins de chaque enfant, choisissant minutieusement le matériel mis à leur disposition pour soutenir leurs besoins d'exploration, de manipulations, de motricité globale ou fine ;
- Les écarts de développement étant limités, la socialisation se fait progressivement.

C'est au travers de cette progression dans l'interaction, marquée de temps d'observation, d'imitation et de jeux en parallèle que l'enfant développe la conscience de soi et la conscience de l'autre.

4. ACCUEIL DES PARENTS ET ENFANTS

Visite de la crèche et l'entrée de l'enfant

La confirmation d'une place disponible aux parents inscrits sur la liste d'attente est suivie par un rendez-vous par l'agent PMS. Il leur explique le fonctionnement de la crèche, répond à leurs questions et leur fait visiter la crèche. Les parents peuvent avoir un délai de réflexion pour accepter ou pas la place qui leur est proposée. S'ils acceptent la place, ils reçoivent différents documents à compléter et à transmettre afin de constituer le dossier complet de l'enfant avant la date de son entrée en crèche

Au deuxième rendez-vous, les parents transmettent les documents complétés et signent le contrat d'accueil. Au même moment, une anamnèse médicale est réalisée. Lors de cet entretien, les parents reçoivent des explications en rapport avec le suivi médical en crèche (visites médicales, vaccins obligatoires, l'éviction d'un enfant malade, le carnet de santé de l'enfant, le régime alimentaire etc.).

Familiarisation

Il s'agit d'une période qui permet la construction de nouveaux liens entre l'enfant et le professionnel, entre les parents et le professionnel, entre l'enfant et les autres enfants accueillis. Investir dans ces premiers moments de l'accueil est une condition essentielle pour le bien-être de chacun.

La crèche prévoit cette période de familiarisation dans les 15 jours² qui précèdent l'entrée définitive de l'enfant, progressivement avec et sans ses parents, en vue de faciliter la transition entre le milieu de vie et le milieu d'accueil.

Cette période s'organise généralement de la manière suivante :

5 moments³ en présence du/des parent(s) (le parent reste présent auprès de son enfant, lors d'un temps d'activité, de repas, de mise au lit, et le parent repart avec son enfant),

3x 1/2h sur 3 jours différents avec le parent

2x entre 30 et 45 minutes sur 2 jours différents avec le parent

- 5 moments où l'enfant est accueilli progressivement en dehors de la présence des parents.

2x 1/2h avec le parent+1/2h seul

2h seul

½ journée seul

1 journée seul

Le nombre et la durée des présences peut être ajusté en fonction du besoin de l'enfant ou de son parent et être revu d'un commun accord.

Au terme de cette période, le contrat d'accueil prend effet.

Pendant la période de familiarisation, les parents sont accueillis, entendus et apaisés dans leurs craintes surtout quand c'est leur première expérience avec une crèche. Le personnel d'encadrement les encourage à harmoniser le rythme de l'enfant avec le leur et celui du milieu d'accueil.

Après 10 moments de familiarisation (ou plus si nécessaire), l'enfant commence son horaire défini dans le contrat signé par les parents.

5. ACTIVITÉS EN SECTIONS

Notre crèche offre à l'enfant une place de partenaire dans toutes les activités organisées en sa faveur. Par observations et accompagnements, le professionnel s'assure l'évolution des compétences de l'enfant, le soutient dans la prise de confiance en soi afin de contribuer à son

² 15 jours = période minimum obligatoire

³ Il s'agira de déterminer un nombre minimum de 5 moments en présence des parents (et l'enfant repart avec ses parents) et un minimum de 5 moments où l'enfant est accueilli progressivement en l'absence de ses parents

autonomisation de manière efficace. Pour ce faire, l'aménagement des espaces et les jeux sont pensés en concordance avec l'expression et la gestion des émotions des enfants.

Section des Girafes (- 12 mois)

- Présenter à l'enfant des objets, des formes, de texture et des couleurs différentes pour son expérimentation de gesticulation et de découverte de forme de texture et d'odeur.
- Installer l'enfant sur le tapis d'éveil coloré, en tissus différents pour stimuler ses sensations tactiles et pour accrocher son regard.
- Encourager le langage et la verbalisation des actes.
- Faire découvrir à l'enfant le sens du toucher et l'univers des textures grâce aux différentes matières et pièces de tissu comme du velours côtelé, de la fausse fourrure, de la soie, des plumes, du tissu éponge, de l'ouate, du carton ondulé etc.
- Répondre aux besoins d'amour, de calme, de sécurité et de chaleur par une musique douce, par un sourire, un regard bienveillant, un câlin etc.
- Initiation aux différents sons et aux différents gestes sur ces sons.
- Augmenter le sentiment de sécurité de l'enfant en lui parlant de plus en plus, en répondant à son babillage, à ses gestes et sourires.
- Présenter à l'enfant des objets qui lui permettent d'explorer le contenant/contenu.
- Permettre aux enfants de manipuler à leur guise les livres en tissus, en plastique et en carton.
- Organiser l'éveil à la lecture, au chant et à la musique : une intervenante externe est accueillie en section (deux fois par mois) où elle est amenée à raconter des histoires, des chansons, autour d'un thème (animaux, marionnettes etc.).
- Laisser l'enfant découvrir l'eau dans une petite piscine installée à l'extérieur pendant l'été. Mettre à disposition des petits jouets pour que l'enfant s'amuse avec l'eau.

Chenilles et Lionceaux (de 12 mois jusqu'au départ à l'école)

La matinée, de 07h00 à 09h30 les portes des 2 sections sont ouvertes. Des jeux libres sont installés. L'enfant circule librement, choisit son jeu sous la surveillance des puériculteurs.trices installés dans différents coins du local.

Après 09h30, chaque groupe rejoint son milieu de vie habituel. Les enfants prennent le temps de se poser sur le tapis, se disent bonjour. Le personnel d'encadrement leur annonce l'organisation de la journée, énoncent les règles de la vie en groupe (respect de soi et des autres, consignes, interdits etc.), leur racontent une histoire ou des comptines.

Tout au long de la journée, des coins de jeux différents sont organisés :

- jeux de construction afin de stimuler l'intelligence et l'esprit logique : l'enfant apprend la mise en relation des événements, des images, des situations et les classe par ordre chronologique ;
- jeux symboliques (dînettes, poupées, déguisement etc.) pour que l'enfant prenne conscience de son moi et se forge une personnalité ;
- bricolage qui développe l'habileté manuelle, l'expression de l'ingéniosité ;
- découverte et l'utilisation des matériaux nouveaux (gouache, craie, pâte à modeler, papier de construction, laine, boutons, colle) ;
- jeux de tri, d'empilage etc ;

- ateliers d'éveil à la lecture et d'éveil musical : l'espace lecture est un coin douceur. L'enfant est installé dans des coussins qui lui permettent de se reposer s'il en éprouve le besoin. Dans la continuité de cette activité, une intervenante externe est accueillie en section (deux fois par mois) où elle est amenée à raconter des histoires, des chansons, autour d'un thème ;
- chant et la danse.

Atelier de cuisine

Une semaine sur deux, un atelier de cuisine est organisé. Pendant cette activité, l'enfant apprend à compter les cuillères, à remplir les verres, à vérifier la texture et à goûter les plats.

Les gestes qu'il pose lui permettent de distinguer le lourd et le léger, le sucré et le salé, le fin et le moins fin ainsi que les différentes formes, les couleurs et les consistances.

L'enfant s'initie à partager une tâche ménagère avec un adulte.

En nommant les ingrédients utilisés, les référent(e)s attirent l'attention sur les bienfaits de manger sainement.

Psychomotricité en section

La psychomotricité s'appuie sur une confiance en l'enfant, sur ce qu'il sait faire, peut donner, recevoir et créer. Grâce à du matériel simple (coussins, cerceaux, tapis de sol et balles) l'enfant explore sa sensorialité et travaille son équilibre. De façon ludique, l'enfant développe une prise de conscience corporelle, expérimente des mouvements et des ajustements toniques à adopter dans différentes circonstances. Il s'approprie l'espace dans lequel il bouge, acquiert des notions de grandeur et de forme. Cette expérience motive et stimule les facultés mentales.

Pendant les jeux psychomotricité en section, l'implication de l'enfant stimule son besoin de partager avec les autres et développe la relation de partenariat (respect, tendresse, attention à l'autre etc.). L'enfant apprend à gérer ses émotions, teste ses compétences par rapport aux compétences de ses pairs et se rend compte de ses limites.

Pendant cette activité, le rôle du personnel d'encadrement est d'être attentif à la sécurité des enfants. Selon les besoins, l'enfant est accompagné dans son évolution vers une plus grande créativité et autonomie.

6. ACTIVITÉS EXTERNES

Psychomotricité à l'école fondamentale Oscar Bossaert

Grâce à notre partenariat avec l'école communale Oscar Bossaert, les lionceaux (+ 18 mois) sont accueillis dans cette école une semaine sur deux pour une séance d'une heure de psychomotricité.

Lecture et Bibliothèque

Deux fois par mois, les lionceaux (+ 18 mois) se rendent à la bibliothèque communale où les professionnels leur font découvrir de nouveaux livres et de nouvelles histoires. Face aux images, l'adulte stimule l'attention, explique et l'enfant se concentre en cherchant le moindre détail de ce qui lui est présenté.

Racont'âge et rencontre intergénérationnelle⁴

En collaboration avec des partenaires externes locaux dont l'asbl « La Ruche aux livres » et l'asbl « Assembl'âge » et « Jourdan Village », les enfants de la section des grands se rendent au Jourdan Village⁵ deux fois par mois. Une animatrice raconte des histoires aux enfants entourés de seniors. Ensuite, ils sont amenés à jouer ensemble avec le matériel mis à leur disposition. Les animatrices et les puéricultrices facilitent l'échange.

L'activité de pique-nique (au Jourdan Village) suspendue à cause des restrictions sanitaires reprendra dans un futur proche. Dans la même optique, les seniors pourront être invités à la crèche au mois d'août pour partager le goûter avec les enfants.

Tout déplacement des enfants pour des activités extérieures nécessite du personnel supplémentaire pour accompagner. Les membres du bureau (directrice, agent PMS et agent administratif) prêle main-forte au personnel d'encadrement.

7. ALIMENTATION

Le rituel du repas ponctue la journée à plusieurs reprises et varie selon l'âge. Cette expérience permet à l'enfant, dès son plus jeune âge, de découvrir les textures, les couleurs et différentes saveurs des aliments.

Notre crèche s'inscrit dans le programme « Good Food », politique publique volontariste qui aborde l'alimentation, ses dimensions économiques, sociales et environnementale. Nous privilégions des produits frais et de saison. Certains produits comme lentilles, betteraves, carottes, concombres et huile d'olive sont toujours bio.

Nous favorisons la diversité des aliments et de leurs saveurs et à partir de 14 mois, l'enfant est impliqué dans la préparation des repas lors de l'atelier culinaire en section.

Sur présentation d'une attestation médicale d'intolérance alimentaire ou allergies, les régimes alimentaires sont respectés. En fonction de la religion ou des croyances des parents, certains aliments peuvent être remplacés par d'autres pour les enfants concernés.

Pour les tout-petits, nous soutenons les parents qui souhaitent favoriser l'allaitement maternel en mettant à leur disposition une salle d'allaitement. Les mamans peuvent également tirer leur lait et l'apporter à la crèche en respectant les conditions de transport réfrigéré et d'éventuellement constituer une réserve de lait maternel à la crèche.

Le lait poudre « Nutrilon » est fourni par la crèche. Les laits spécifiques sont autorisés mais sont fournis par les parents en emballage d'origine. La boîte doit être scellée. La durée de conservation est de 4 semaines à dater de l'ouverture. La boîte non terminée est remise aux parents pour qu'ils en fournissent une autre.

La préparation des biberons respecte les règles d'asepsie et le professionnel d'encadrement nourrit l'enfant dans ses bras afin de maintenir les échanges privilégiés de ce moment de face à face. Il est évident que ceci n'est possible que si l'adulte ne s'occupe que d'un seul enfant à la fois. Si non, les enfants sont installés dans les transats et l'adulte se met à leur hauteur.

⁴Sous réserve des conditions sanitaires

⁵ Etablissement de repos et de soins du CPAS de Koekelberg, rue François Delcoigne 39, 1081 Koekelberg

A l'exception du lait maternel et du lait en poudre pour les – 12 mois (boîte fermée dont l'usage ne dépassera pas 1 mois), nous n'acceptons aucun aliment ni boisson venant de l'extérieur.

A partir de 4 mois commence la diversification par des panades, suivie d'un biberon. Progressivement, en tenant compte du régime alimentaire et des allergies éventuelles de l'enfant, de nouveaux aliments sont introduits.

Les parents sont informés du menu de la semaine par une affiche à l'entrée de chaque section.

Afin de protéger au mieux la santé des enfants, tous les plats sont préparés sur place (au départ à l'eau et en adaptant la texture à l'évolution de l'enfant) dans le respect des obligations de l'Agence Fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) habilitée à effectuer des contrôles au sein de notre cuisine.

Chaque jour, des échantillons de repas sont prélevés et conservés au frigo durant 72 heures à la disposition des contrôleurs de l'A.F.S.C.A. Un agent du service d'inspection du laboratoire « Brulabo » passe de temps en temps procéder à l'analyse microbiologiques et chimiques des aliments. Il s'assure que les règles de l'hygiène en matière de préparation de conservation et de stockage des denrées alimentaires sont respectées.

Pour encourager l'autonomie progressive, les tables et les chaises sont de taille adaptée aux enfants. Les enfants peuvent manipuler aisément une vaisselle appropriée mise à leur disposition pendant les repas.

Pendant les repas, les professionnels d'encadrement restent à côté des enfants, encouragent leur autonomie par la parole. Avant et après chaque repas, l'enfant est invité à se laver les mains avec un gant de toilette qu'il dépose lui-même dans le bac du linge sale. Le local est configuré de sorte qu'un enfant qui termine son repas puisse rejoindre une activité en attendant les préparatifs pour la sieste.

Dès l'âge de 21 mois, les enfants sont initiés au self-service (le faire-seul) afin de garder la continuité de ce qui se fait en famille, de sensibiliser aux différents goûts des aliments et renforcer le respect de l'environnement. Pendant les repas, sous l'accompagnement bienveillant d'un adulte, les enfants sont invités à goûter le tout en se servant eux-mêmes. Ils sont considérés et se considèrent comme acteurs de ces moments conviviaux. En fonction de l'appétit, les enfants sont invités à se resservir sans les forcer.

L'eau, élément essentiel dans la santé des enfants est mise disposition tout au long de la journée.

Exemple de menu

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menu diversification	Eau Carottes	Eau Carottes	Eau Carottes	Eau Haricots	Eau Haricots
Dîner section bébés --) 12 mois	Eau Tilapia 4 Purée aux petits pois Carottes	Eau Œufs 3 Purée aux choux fleur carotte	Eau Porc-poisson 4 Purée au fenouil	Eau Poisson 4 Purée au céleri + carotte	Eau Bœuf-poisson 4 Purée au panais
Soupe dès 12 mois	S : Carotte	S : concombre	S : potiron	S : haricot blanc	S : cerfeuil
Dîner section Moyens et grands	Eau Tilapia 4 Ebly-petits pois Fruits	Eau Omelette 3 épinards Purée aux choux fleur Fruits	Eau Porc-poisson 4 Riz-fenouil-fenouil Fruits	Eau Purée haricot blanc Céleri-carotte + fruits	Eau Bœuf-poisson 4 Pâtes (sauce tomate-basilic) - panais Fruits
Goûter bébés (+ tartines dès 10 mois)	Eau Panade de fruits	Eau Panade de fruits	Eau Compote de pomme	Eau Panade de fruits	Eau Panade de fruits
Goûter Moyens et grands	Eau Yaourt aux fruits frais 7 + Tartine beurrée 1-7 + Fruits	Eau Pain de semoule à la confiture de fraises 1-3-7 + Fruits	Eau Plateau de fruits frais + Tartines beurrées 1-7	Eau Pudding au choco 1-7 + Fruits frais	Eau Croc monsieur au four 1-7 + Fruits frais
Huiles	Colza	Maïs	Tournesol	Olive	Colza

En vert : frais **En gras** : de saison. **Fruits de la semaine** : pomme- poire-banane- prune-melon-pêche

***Allergènes** : 1(gluten); 2(crustacés); 3(œufs); 4(poissons); 5(arachides); 6(soja); 7(lait: lactose); 8(fruits à coque: amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de brésil, pistaches, noix de Macada ou du Queensland, ...); 9(céleri); 10(Moutarde); 11(Graines de sésame); 12(anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l); 13(lupin); 14(Mollusques).

8. SÉCURITÉ ET SANTÉ

Sécurité physique et émotionnelle

Pour assurer le bien-être physique de l'enfant, notre crèche respecte les règles, les normes et les recommandations édictées par l'office nationale de l'enfance (ONE), le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) et le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT). Ce dernier accompagne les exercices d'évacuation pour l'équipe. En 2021, 80% de notre personnel a suivi une formation collective sur l'évacuation en cas d'incendie.

Les espaces intérieurs sont aménagés de manière à permettre à l'enfant de développer son autonomie en sécurité physique et psychique sous le regard des professionnels. Les locaux et le mobilier sont soumis aux normes de conformité de l'ONE.

L'état des objets et des jouets garantissent un maximum de sécurité à l'enfant. Le port des bijoux, le vernis à ongles ne sont acceptés ni pour les enfants ni pour le personnel d'encadrement car ils représentent un danger pour les enfants. Les objets et les jouets en provenance de la maison ne sont pas autorisés à la crèche à l'exception des objets transitionnels dont les doudous et les tétines.

Tant que l'enfant n'a pas encore été confié au professionnel, les parents en restent responsables. La fratrie qui accompagne les parents ne peut rentrer en section ni au dortoir.

Suivi médical

Notre crèche est soucieuse des recommandations de l'ONE en matière des visites, des examens de santé obligatoires à des fins de prévention : le certificat médical signé par un médecin est demandé une semaine avant la familiarisation ; le carnet de santé de l'enfant l'accompagne durant tout son séjour à la crèche et est contrôlé régulièrement pour vérifier le respect du schéma vaccinal et les informations utiles préconisées par l'ONE ; les enfants sont pesés et mesurés au moins une fois par mois et les dysfonctionnements observés sont communiqués aux parents qui à leur tour en parlent au médecin de l'enfant.

Pour les enfants de plus de 18 mois, un dépistage visuel est organisé afin d'identifier à temps des éventuels troubles visuels qui pourraient avoir un impact sur le développement psychomoteur, cognitif et social de l'enfant.

A l'heure où ce projet d'accueil est rédigé, nous sommes à la recherche d'un médecin pour notre crèche.

En règle générale, un enfant malade ne fréquente pas la crèche. En cas de maladie, les parents s'adressent au pédiatre de leur enfant et fournissent un certificat médical au plus tard le troisième jour de l'absence de l'enfant.

En cas d'une température de 38,5° et plus, de 3 selles liquides et ou d'un état général altéré, l'enfant fait l'objet d'une éviction. Si un risque pour la collectivité est avéré, un certificat médical attestant l'absence de risque de contamination est exigé au retour de l'enfant. Toutes ces informations sont communiquées aux parents à l'entrée de l'enfant à la crèche. Ils reçoivent le tableau des évictions obligatoires en cas de maladies contagieuses. Ce tableau est repris dans le contrat d'accueil en annexe.

DÉPART À L'ÉCOLE



Nous considérons le passage de la crèche à l'école comme un processus.

Lors des activités (lecture, racontage, musique etc.) des deux derniers mois, les professionnels expliquent aux enfants à quoi consiste l'école, qu'il y aura des adultes qui s'occuperont de leur groupe de copains, qu'il y aura de nouvelles activités, de nouveaux apprentissages et de nouveaux amis.

D'autres activités qui font penser à ce passage sont organisées : le repérage des images des enfants qui vont à l'école, ouvrir et fermer son cartable, apprendre à ouvrir sa gourde etc.

Généralement, les enfants ont déjà visité leur future école et peuvent communiquer là-dessus.

Une semaine avant la rentrée de septembre, un moment festif est organisé à la crèche pour tous les enfants qui partent à l'école. Les parents sont conviés à cette fête. Chaque enfant reçoit son certificat sous les applaudissements des copains, des professionnels et des parents.

[Annexe 1 : Contrat d'accueil type](#)

[Annexe 2 : tableau des évictions](#)